

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-5/06

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Soutien aux missions d'intérêt général de la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) "Paris Sénart Moissy" football - Attribution de la subvention 2011.

Il est proposé d'adopter la convention définissant le cadre du soutien départemental en faveur de la SASP "Paris Sénart Moissy" football pour la réalisation de missions d'intérêt général et d'attribuer la subvention 2011.

Au cours de la séance du 25 juin 2010, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement pour la mise en place d'un partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) « Paris Sénart Moissy » gestionnaire de l'équipe première du club évoluant en CFA.

Ce partenariat entre le Département et la SASP "Paris-Sénart-Moissy" s'inscrit dans le cadre du soutien aux missions d'intérêt général qui peuvent se décliner selon les formes suivantes :

- Formation, perfectionnement, et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans un centre de formation agréé,
- Participation de la SASP à des actions d'éducation, d'insertion ou de cohésion sociale,
- Amélioration de la sécurité du public et prévention de la violence dans les enceintes sportives.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L113-2 et L113-3 du Code du Sport, relatifs au soutien financier des SASP par les collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5/02 en date du 28 janvier 2011, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

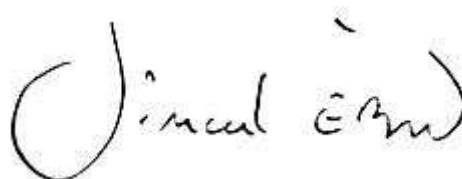
DECIDE

Article 1 : d'apporter un soutien départemental spécifique à la SASP « Paris Sénart Moissy » football pour la réalisation en 2011 des missions d'intérêt général telles que définies dans le projet de convention joint à la présente délibération, à hauteur de 37 000 €. Ces crédits seront prélevés sur l'action « Sport de haut niveau », opération « soutien aux missions d'intérêt général des clubs professionnels ».

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ